

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 105 (1991)
Heft: 1-2

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

MÜHLEMANN, LOUIS: *Armoiries et drapeaux de la Suisse, Recueil officiel des armoiries et drapeaux pour le 700e anniversaire de la Confédération*. Réimpression à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération de l'œuvre publiée par l'auteur en 1977, au Reichverlag de Lucerne, édité en 1991 par la maison Bühler AG, Lengnau, et Keller-Fahnen AG, Bätterkinden. M. Mühlemann est décédé en 1988.

Cet ouvrage est consacré aux couleurs et armoiries cantonales et communales des 26 états et demi-cantons qui forment aujourd'hui la Confédération helvétique. Les cantons figurent dans l'ordre chronologique de leur admission dans la Confédération.

L'œuvre montre les diverses marques successives de souveraineté de chaque Etat: armoiries sculptées ou peintes, représentées sur des vitraux, gravées sur des sceaux, frappées sur des médailles ou des monnaies, figurées sur des drapeaux aux formes variées.

Les bannières ont joué un rôle primordial dans l'ancienne Confédération. Les drapeaux restent très populaires en Suisse, bien davantage que dans les pays voisins. Le banneret qui portait la bannière est un personnage important, incarnant l'Etat. Il est représenté sur de nombreuses œuvres: vitraux, chroniques illustrées. En 1512, le pape Jules II della Rovere offrit à tous les cantons, pour les remercier de leur aide, mais aussi à leurs alliés, de magnifiques bannières de soie damasée portant un franc-quartier brodé de sujet religieux. La plupart d'entre elles nous ont été conservées.

Les armoiries de la Confédération suisse sont étudiées dans le premier chapitre. La croix suisse apparaît en 1339 à la bataille de Laupen comme signe de ralliement des Confédérés, cousue sur leurs tuniques. La croix blanche apparaît sur un long fanion rouge à la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse en 1444. Lors de l'Acte de Médiation en 1803, les cantons prennent presque tous comme emblème le drapeau rouge à croix alésée blanche. Les couleurs de la Confédération sont le rouge et le blanc.

Le chapitre consacré à chaque canton commence par un historique consacré à l'apparition du blason, des sceaux et de la bannière ou de leurs variantes. Une demi-page est consacrée systématiquement aux armoiries officielles: écusson, couleurs (flamme à deux poin-

tes) et drapeau. Une autre page reproduit les armoiries communales les plus connues ou les plus typiques.

La Suisse centrale et la Suisse orientale ont donné naissance à de nombreux peintres verriers dont les œuvres de qualité reproduisent les blasons communaux, les bannerets portant bannière de nombreuses cités de ces régions. Les hommes sauvages, poilus, tenant l'écu sont une apparition populaire symbolisant l'Helvète vigoureux. Les «Standesscheiben», vitraux souvent circulaires aux armes de l'Etat surmontées de celles de l'Empire, tenues par deux livres et entourées de celles des bailliages, sont une spécialité des cantons primitifs surtout.

Si l'on ignore la raison du choix des couleurs rouge et bleu du drapeau tessinois, on sait par contre que le vert du coupé inférieur des armoiries vaudoises est le symbole de la liberté, ce que confirme l'inscription LIBERTÉ ET PATRIE en lettres d'or sur l'argent du coupé supérieur.

Les 13 étoiles des armoiries du Valais rappellent les 13 dizains ou districts. On déplore, par contre, que le canton de Neuchâtel ait perdu ses armoiries historiques chevronnées en 1848 aux dépens d'un drapeau vert, blanc, rouge étranger au pays malgré la croix blanche chargeant le canton sénestre du chef.

Les armoiries du canton de Genève n'ont pas varié depuis le XVe siècle, parties de l'aigle d'Empire et de la clef de Saint-Pierre, patron de la ville. Les couleurs sont jaune et rouge.

Le nouveau canton du Jura, créé en 1978, s'est donné un beau blason parti d'argent à la crose épiscopale de gueules à trois fasces d'argent. La crose rappelle l'ancien Evêché et les partitions, les districts du canton.

Louis Mühlemann a laissé une œuvre de qualité, bien étudiée et illustrée, fort utile à la connaissance de la Suisse et de ses cantons, venant à point avant les futures échéances européennes.

Olivier Clottu

A commander chez:
Bühler-Verlag, Postfach 1, 5426 Lengnau,
Telefon 056-51 23 78, Fax 51 23 66.



Standesscheibe Schaffhausen 1542 (mit freundlicher Genehmigung des Bühler-Verlags, Lengnau AG)

